

MA PLACE EN SANTÉ,  
**j'y tiens**

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



## RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE PROJET *OPTILAB*

La position de la CSN est que la mise en place du projet *Optilab* doit se faire en respect avec les valeurs d'accessibilité et d'universalité des services de santé de la population ainsi que dans le respect de l'ensemble des salarié-es œuvrant dans les laboratoires de biologie médicale au Québec. Veuillez noter que la CSN exige un moratoire sur la mise en place d'*Optilab*, et ce, tant que les recommandations qui suivent ne seront pas appliquées.

### Recommandations sociales

**n° 1** La CSN recommande que le gouvernement donne accès aux différentes analyses et projections financières des retombées économiques et sociales des projets de rationalisation des laboratoires au Québec.

Afin d'identifier les retombées sociales, que le gouvernement rende publics les types de spécimens médicaux qui feront l'objet de transfert entre laboratoires associés et laboratoires serveurs.

**n° 2** La CSN recommande que le gouvernement rende publics les différents travaux et les échéanciers du projet *Optilab*.

De plus, que les employeurs locaux transmettent l'information pertinente aux syndicats locaux quant au calendrier et au plan de déploiement du projet *Optilab*. Cette information devra contenir les types de spécimens médicaux faisant l'objet de transferts ainsi que les modes de transports actuels et ceux envisagés. Également, les possibles impacts sociaux et économiques des restructurations devront être discutés.

### Recommandations sur le transport des échantillons médicaux :

**n° 3** La CSN recommande qu'aux fins du transport d'échantillons médicaux, l'utilisation d'une main-d'œuvre qualifiée et régie par les conventions collectives du secteur public soit assurée,

**n° 4** La CSN recommande que l'on s'assure d'un contrôle régulier des échantillons manutentionnés notamment au niveau de la température exigée des transports d'échantillons.

**n° 5** La CSN recommande que les normes de manutention établies par le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* (RTMD) soient respectées et que des mesures soient mises en place dans chacun des établissements publics afin de s'assurer de sa conformité.



MA PLACE EN SANTÉ,  
**j'y tiens**

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



### Recommandations sur le système informatique :

- n° 6** La CSN recommande un plan de déploiement de systèmes informatiques garantissant la traçabilité des échantillons. Que ce système informatique soit uniformisé dans l'ensemble des grappes de laboratoires.
- n° 7** La CSN recommande que l'on s'assure que chaque région ait un système autonome afin d'éviter le risque d'une panne de système informatique provinciale.

### Recommandations concernant la planification de la main-d'œuvre

- n° 8** Que les parties négociantes au niveau local aient des échanges afin de convenir d'alternatives susceptibles de réduire l'impact des restructurations sur les personnes salariées.
- n° 9** La CSN recommande une étude d'impact du projet *Optilab* pour ce qui est de l'attraction et de la rétention du personnel en laboratoire, notamment des technologistes médicaux, afin de s'assurer de ne pas créer une pénurie dans les établissements. De plus, que l'impact sur la perte d'expertise et de valorisation professionnelle dans les laboratoires associés soit évalué.
- n° 10** La CSN recommande d'évaluer l'impact sur le milieu de l'éducation quant aux nombres d'admissions et à l'impact sur la future main-d'œuvre.
- n° 11** La CSN recommande d'évaluer l'impact sur la profession des techniciens en génie biomédical (GBM) et technicien en électronique et que l'on privilégie l'utilisation de ce titre d'emplois pour s'assurer du bon fonctionnement du laboratoire.
- n° 12** En conformité avec la convention collective de la santé et des services sociaux que le comité sur la main-d'œuvre en technologie médicale (lettre d'entente n° 7) effectue ses travaux et établisse des recommandations conjointes en lien avec les fusions de laboratoires.